



### **Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : Taxe sur les spectacles.**

En matière de taxes sur les spectacles, les comptes 2017 affichent un résultat de 193.800€. Le budget inscrit au plan triennal 2019-2021 prévoit quant à lui un montant annuel de 223.000€.

Pourriez-vous m'expliquer la raison de cette augmentation ?

### **Réponse de Monsieur Quartassi:**

Concernant la question de la différence entre le compte 2017 (**193.800 €**) et le budget 2019 + plan triennal 2019 – 2021 (**223.000 €**), elle vient du fait que la base de prédictions sur la somme des AER effectivement envoyés à Forest National sur 2017 (dont la somme fait effectivement **223.300 €**).

Or, le compte est en décalage avec l'exercice fiscal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre : dans le compte 2017 est comptée la 4<sup>e</sup> période de l'exercice 2016 (**76.200 €**), tandis que la 4<sup>e</sup> période de l'exercice 2017 (**105.700 €**) est comptabilisée sur le compte 2018.

Donc, si on prend en compte les AER effectivement envoyés en 2017, on obtient un résultat de **223.300 €**.

Tandis que le compte prenant en compte la 4<sup>e</sup> période 2016, et qui est moindre que la 4<sup>e</sup> période 2017, se retrouve avec un total inférieur.